

## Les étapes d'achat

### EN 3 ÉTAPES SEULEMENT



## La fiscalité

Tous les loyers encaissés doivent être déclarés comme des revenus fonciers.

S'ils ne dépassent pas 15 000 euros, ils sont imposés selon le régime du micro-foncier, avec l'application d'un abattement de 30 % représentatif des frais et charges.

Néanmoins, il est possible d'opter pour le régime réel (pour une durée irrévocable de trois ans).

Avantage notable du réel, les intérêts d'emprunt pourront être déduits en totalité comme les autres charges et, si un déficit apparaît, il viendra réduire le revenu imposable, dans la limite de 10.700 euros par an.

Les plus-values sont imposées à 34,5% (prélèvements sociaux de 15,5% compris)

## Banques partenaires

Pourquoi HydePark travaille-t-il avec des banques dépositaires ?

Elles apportent l'infrastructure qui nous permet de gérer les placements de nos clients, achats, reventes et redistributions des loyers. Nous travaillons en collaboration avec des banques qui se trouvent partout en Europe et principalement au Royaume-Unis, le pays de résidence de notre siège sociale. Ces banques ne sont pas impliquées dans le choix des biens que nous

proposons, leur rôle est uniquement celui d'intermédiaire financier. Nos conseillers choisissent en toute indépendance les valeurs immobilières pour nos clients en suivant leurs objectifs financiers spécifiques.